



Eclairage Public Responsable

CONNAÎTRE SON PATRIMOINE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le diagnostic du SYANE



SYNDICAT DES ÉNERGIES ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE

Connaître son patrimoine éclairage public

LE DIAGNOSTIC,

1^{er} axe du plan d'actions EPure

Face aux enjeux environnementaux et financiers, le SYANE accompagne les communes vers un **éclairage performant et adapté** à leur territoire. Divisé en 4 axes*, le plan d'actions EPure permet d'agir à tous les niveaux.

Premier axe d'EPure: le diagnostic! Avec cet outil, le SYANE apporte aux élus et aux services de la commune, conseils et aides à la décision. Par la connaissance du patrimoine et son analyse, le diagnostic marque la **première étape d'une politique d'amélioration des installations et la réalisation d'économies d'énergies.**



15 €

Coût moyen HT d'un diagnostic par point lumineux

POURQUOI

réaliser un diagnostic avec le SYANE ?

Bénéficier d'un soutien technique et financier

- Des conseils, un accompagnement, et une expertise
- La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de l'étude
- Une participation du SYANE de 30 % du montant HT sur le diagnostic
- Une participation financière de 30 à 60 % aux travaux de rénovation engagés suite au diagnostic

3 ÉTAPES POUR...

Connaître son patrimoine éclairage public

Avant toute action, le SYANE vous propose de réaliser un diagnostic de vos installations en plusieurs étapes :

UN INVENTAIRE

- État des lieux
- Création d'une base de données et d'une cartographie reportée sur un Système d'Information Géographique

UNE ANALYSE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

- Analyse des données
- Évaluation des gains
- Propositions de solutions de remise à niveau et d'optimisation du fonctionnement des installations

UN DOCUMENT D'AIDE À LA DÉCISION

- Proposition d'un schéma directeur de rénovation chiffré pour élaborer un programme pluriannuel de travaux



POUR ALLER + LOIN... le Schéma directeur d'Aménagement Lumière

En s'appuyant sur le diagnostic, le SYANE propose de définir une stratégie lumière traduite dans le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière. Document de référence, celui-ci définit les prescriptions pour les aménagements futurs, les rénovations et la gestion des installations.

Les objectifs :

- Garantir un éclairage cohérent et adapté sur l'ensemble du territoire
- S'engager dans une réflexion globale sur les fonctions de la lumière

*Les 4 axes du plan EPure

Connaître son patrimoine éclairage public

Définir une stratégie lumière

Concevoir des projets, neufs ou de rénovation, performants

Assurer la maintenance et la gestion patrimoniale de vos installations



Agir avec EPure sur son éclairage public

À travers un plan d'actions aux objectifs ambitieux, le SYANE propose aux communes lui ayant transféré la compétence éclairage public, un accompagnement global vers un éclairage plus responsable, juste et performant.

Décliné en 4 axes, le programme EPure couvre l'ensemble des problématiques de l'éclairage public d'un territoire :

- Connaître son patrimoine éclairage public
- Définir une stratégie lumière
- Concevoir des projets, neufs ou de rénovation, performants
- Assurer la maintenance et la gestion patrimoniale de vos installations

L'objectif? Apporter un service public performant et de qualité, répondant aux besoins et aux usages, tout en maîtrisant les consommations énergétiques et en limitant ses impacts sur l'environnement.



Syndicat des énergies et
de l'aménagement numérique
de la Haute-Savoie

Qui contacter : Anne GIZARD
Tél. : 04 50 33 50 60 (standard)
E-mail : epure@syane.fr
27 rue de la Paix | BP 40045
74 002 ANNECY Cedex | France
www.syane.fr